

Présents:

Thierry Langenberger (TL)
Patrick Tharin (PT)
Marc Vessaz (MV)
Fabrice Consenti (FC)
Bertrand Du Bois (DB)

Excusés:

Renaud Marchat (RM)

Rapporteur: DB

Ouverture de la séance à 19H20

Ordre du jour:

1. Bienvenue aux nouveaux..... 1
2. Concept bouées pour la plage d'Yvonand..... 1
3. Présentation du fichier membre et de son fonctionnement..... 2
4. Procédure d'inscription: workflow avec ou sans assurance 2
5. Concept de vente d'assurance par les shops 2

TL souhaite la bienvenue à Fabrice Consenti (FC) qui rejoint pour la première fois le comité de la KA. Renaud Marchat (RM) qui est également nouvellement élu au comité, mais qui a participé à la dernière séance, est excusé.

Concept bouées pour la plage d'Yvonand

TL présente le concept des bouées que propose MV pour la plage d'Yvonand. Suite à l'expérience concluante de la saison passée, il nous faut baliser de manière plus claire les différentes zones expliquées sur la description du spot d'Yvonand. La solution des bouées permet une identification plus lisible et évite le risque de déchirure que posaient les piquets. L'idée est d'avoir de la pub dessus pour nos partenaires shops ou pour attirer plus de membres. Un nombre initial de 6 bouées semble idéal. 3 rouges et 3 jaunes. Le prix unitaire s'élève à 80.- francs. Le prix de l'impression d'une éventuelle pub sera à négocier. A

l'unanimité le comité approuve l'achat de ces six bouées. Le gardien du camping sera responsable de les installer les jours de bise. Les négociations avec la commune et le canton sont encore en cours pour une éventuelle ouverture estivale du spot.

Présentation du fichier membre et de son fonctionnement

TL nous explique comment il a amélioré le fichier membre. Un accès aux données membres se fait via un menu et permet non seulement de protéger le fichier, afin qu'une mauvaise manipulation ne détruise pas des données, mais également permet de soulager le secrétariat en automatisant toutes les opérations d'inscription des nouveaux membres.

Procédure d'inscription : workflow avec ou sans assurance

Un schéma clair présente le flux des informations. Tous les cas de figure sont présentés. L'inscription via les shops est plus compliquée pour que le membre soit assuré une fois qu'il a payé au shop. Mais TL a tout prévu et le concept semble solide. FC propose que chaque membre ait son profil sur le site pour que la mise à jour soit faite par les membres eux-mêmes. Nous ne sommes pas sûrs si le site nous permet cette option. L'idée est retenue et fera l'objet d'une étude plus tard dans l'année.

Concept de vente d'assurance par les shops

L'idée, retenue dans les précédentes séances de comités, est de contacter les shops afin qu'ils puissent offrir à leurs clients une assurance RC en les inscrivant à la KA. Les shops se verraient rétribuer en gardant la cotisation à la KA pour la première année. Celle-ci serait sous forme d'avoir qui permettrait la diffusion d'une publicité sur notre site.

Dans le pack proposé aux shops, il y aura un carnet de quittance, des stickers, des flyers et un contrat.

TL a préparé un contrat à proposer aux shops. Lors de la discussion qui suit, une simplification est proposée par FC. Au début d'année, la KA propose aux shops de payer une pub pour 300 francs. Ce montant sera amorti par l'inscription de 15 membres dont ils garderont les 20 francs de cotisations à la KA. Pour les suivants, ce sera bonus pour les shops. Cela évite de calculer des avoirs pour l'année suivante ou autres options évoquées précédemment. Si un shop ne veut pas mettre de pub, on pourrait lui proposer de garder que la moitié de la cotisation. Le texte devra être relu par RM pour s'assurer qu'il soit aux normes.

Carnet de quittance

Nous corrigeons ensuite le texte des carnets de quittance. Nous arrêtons en particulier sur le texte des conditions qui devra être validé par Renaud, notre nouveau spécialiste en matière de Droit.

Nous discutons particulièrement des points suivants :

L'assurance est valable jusqu'au 31.12 de l'année courante : c'est une condition du partenaire assureur.

La couverture prend effet dès paiement du montant total au magasin-partenaire : ceci est permis grâce à la quittance numérotée qui fait foi. Ce n'est toutefois pas une exigence dure de notre partenaire assureur.

La résiliation doit se faire par écrit (e-mail ou poste) au secrétariat de l'association au plus tard au 30.9. :

l'option est un résiliation automatique avec nécessité pour l'assuré de faire une demande de prolongation de contrat. Nous estimons que la charge de travail serait considérable et préférons la reconduite automatique du contrat à moins d'une résiliation. D'ailleurs l'inscription à la KA est également reconduite automatiquement.

Flyers

Nous validons ensuite ~~et~~ le texte des nouveaux flyers

TL a repris le texte des anciens. Nous le changeons afin de renforcer la communication sur l'aspect de l'obligation d'avoir une assurance pour pouvoir naviguer en Suisse.

MV s'occupe du choix de la photo de fond et TL fera la mise en page via Photoshop. Le reste du texte au verso du flyer est corrigé.

Pour 2018, il faudra réfléchir à un système de paiement via le site pour faciliter les opérations bancaires.

La séance est close à 22h 27.

Tableau des délais

QUI	QUOI	QUAND
DB	PV comité courant	15.03.17
RM	Relecture du contrat avec les shops	30.04.17
MV	Choix de photo pour flyer	30.04.17
TL	Mise en page du flyer	30.04.17

Pour le comité: Bertrand Du Bois, les Bioux-Beach, le 10 mars 2017